

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**

**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE du mardi 17 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h30, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Pouvoir :** LE GAOUYAT Samuel à CONNAN Josette.

**Absents excusés :** LE MOIGNE Yvon ; PARISCOAT Dominique ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy.



**DELBU2024-09-069**

**Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : création de poste (nouvelles missions et départ d'un agent) service moyens généraux**

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1, L332-14 et L332-8 ;

**Vu** le tableau des effectifs ;

**Vu** la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire pour modifier le tableau des effectifs ;

**Considérant** la nécessité d'adapter les missions confiées aux agents du service moyens généraux pour tenir compte des nouveaux locaux et des besoins des services ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité :

- Approuve l'ouverture de l'emploi d'agent d'entretien des locaux, à temps complet, aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- Approuve l'ouverture de l'emploi d'agent d'entretien des locaux, à temps non complet, 12h30/semaine, aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- Approuve la fermeture de l'emploi d'agent d'entretien des locaux à temps non complet, 20h/semaine, après avis du CST ;
- Confirme que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

